



Compte rendu groupe de travail « connaissance du milieu »

«Plateau du Four» - Loire Atlantique

La Turballe – Salle du Grand Bleu – 14 juin 2010

Ordre du jour :

L'objectif de cette réunion était d'apporter les éléments nécessaires pour appréhender les problématiques environnementales liées aux habitats naturels protégés du Plateau du Four. Deux scientifiques (Sandrine DERRIEN, du MNHN et Anne-Laure BARILLE, de Bio Littoral) sont intervenues pour parler de ces habitats naturels et présenter les travaux en cours sur le site.

Initialement prévu à l'ordre du jour, la présentation de la méthode mise en œuvre par les bureaux d'étude pour réaliser le diagnostic écologique du site a été reportée à plus tard.

Personnes présentes :

- François BERRY, ENERTRAG
- Emilie HERVE, Nass et Wind
- Enored LE BOURHIS, Créocéan
- Daniel LEGALL, CLPMEM Sud LA
- Xavier TIMBO, COREPEM
- Lionel RIO, Patron de pêche
- Philippe ROLLAND, St Nazaire Pêche en Mer
- Sonia GACHELIN, SRC Bretagne Sud
- Nadine SEGALEN, SRC Bretagne Sud
- Daniel CHUQUET, FFPM
- Marie Béatrice GILARD, CG 44
- Eliane DUFORET, APC Croisic
- Maryline SOUCHET, APC Croisic
- Mme CHIFFOLEAU, APC Croisic
- Daniel MARIE, UNAN 44
- Christophe VERHAGUE, UNICEM/UNPG
- Agnès GARCON, Armateurs de France
- Anne-Laure BARILLE, Bio Littoral
- Sandrine DERRIEN-COURTEL, MNHN
- Antonin HUBERT, COREPEM

Présentation des habitats rocheux par Sandrine DERRIEN (MNHN)

- S. DERRIEN-COURTEL a présenté le projet « Evaluation de l'état de santé des masses d'eaux côtières et fonds marins dans le secteur Loire-Vilaine et contribution à la mise au point d'un réseau opérationnel de suivi de la qualité des eaux côtières avec le bio-indicateur des laminaires », projet mis en œuvre par l'association Estuaire Loire Vilaine (ELV).

L'objectif de ce projet est de cartographier les champs de laminaires et décrire leur état de santé, en vue d'utiliser cet habitat comme un indicateur de l'état de santé des eaux côtières. Ces algues, qui jouent un rôle important dans l'écosystème côtier (habitat pour la reproduction et le développement de nombreuses espèces), sont en effet particulièrement sensibles aux modifications de la qualité des eaux côtières et des fonds marins (température, salinité, turbidité). Il a par ailleurs été constaté par certains usagers que cet habitat connaît depuis quelques années des dégradations importantes dans le secteur Loire Vilaine.

Pour le besoin de l'étude, 10 points sont actuellement suivis par la station de Concarneau du MNHN et le bureau d'étude Bio-Littoral, entre les îles Dumet et du Pilier. Deux de ces points sont situés sur le Plateau du Four. Le protocole de suivi est celui de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) : des transects en plongée, des quadrats et des prélèvements sont réalisés sur chaque point de suivi, des indices de qualités permettent d'apprécier la qualité du milieu. L'opération est répétée chaque année à la même période depuis 2007.

Un rapport sur ce suivi sera prochainement disponible.

Le travail à venir (en projet) consistera à réaliser la cartographie des champs de laminaires et de réaliser un repérage pour un éventuel inventaire ZNIEFF-Mer (Zones Naturelles d'intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) du Plateau du Four.

- Mme DERRIEN-COURTEL précise que les suivis réalisés sur le Plateau du Four dans le cadre de la DCE montrent que l'habitat rocheux est dans un bon état. Ce n'est pas le cas pour d'autres sites du secteur, comme Penchâteau ou la Pointe St Gildas, qui sont plus soumis au panache de la Loire.
- Pour Mme DERRIEN-COURTEL le site du Plateau du Four est intéressant car il se développe dessus de façon concomitante des laminaires et une faune fixée d'organismes filtreurs. Pour M. Menard (ELV), ce site est l'un des plus riches du secteur.
- M. LEGALL se pose la question de l'impact sur le milieu de la pollution de la Loire et de la Vilaine. Il fait part de la suspicion du milieu professionnel à l'égard des analyses réalisées : il y a selon eux un manque de transparence.
- Mme DERRIEN-COURTEL fait remarquer que depuis 50 ans que des inventaires sur le milieu marin sont réalisés par son laboratoire, ils n'ont jamais amené à préconiser l'interdiction d'une activité. Elle fait remarquer que les habitats rocheux se défendent très bien contre les perturbations et que les activités de pêche sont rares sur cet habitat particulier.
- M. HUBERT rappelle que dans le cadre de Natura 2000 beaucoup de choses sont encore en cours d'élaboration. La méthodologie relative à l'évaluation de l'état écologique du site n'est ainsi pas encore définie : celle-ci sera mise en place même tant que l'acquisition des données sera réalisée par les bureaux d'études. On ne sait pas pour l'heure comment évaluer l'état de

conservation d'un site en particulier. Mme DERRIEN-COURTEL précise qu'il en est de même pour la typologie des habitats utilisé pour Natura 2000, celle-ci est en cours d'élaboration (la typologie établie par la directive Habitat est apparue insuffisante pour réaliser le diagnostic écologique des sites).

Présentation des habitats meubles par Anne Laure BARILLE (Bio Littoral)

- Mme BARILLE a présenté quelques-uns des principaux habitats présents sur les fonds meubles. Elle a également présenté les objectifs des inventaires Natura 2000 et des inventaires ZNIEFF (résumés dans le tableau ci-dessous), ainsi que la méthodologie pour les réaliser protocole DCE.

Inventaire Natura 2000	Inventaire ZNIEFF
Cartographie en adéquation avec les objectifs de conservation du site	Cartographie regroupant le plus de biodiversité (inventaire complet)
Réalisation d'un état de conservation : identification des pressions	Espèces rares, habitats remarquables, espèces envahissantes, espèces d'intérêt économique
Pas d'espèces pélagiques	Identification aires de pontes, nourriceries etc.

- Mme BARILLE précise qu'en France le réseau d'observation est assez mauvais, les biocénoses marines sont en conséquent encore mal connues.
- Elle souligne l'importance fonctionnelle de certains de ces habitats et l'importance qu'il peut y avoir de les protéger. Les haploops (appelés «haricots de mer » par les pêcheurs) attirent par exemple de nombreux poissons, il peut ainsi être intéressant de passer au dessus au chalut pélagique mais pas en chalut de fond car cela les détruit.
- Elle souligne l'intérêt que peuvent avoir pêcheurs et scientifiques à travailler ensemble : les pêcheurs peuvent par exemple indiquer aux scientifiques les endroits où ils ciblent une espèce particulière pour les aider à faire progresser la connaissance sur cette espèce (en réalisant par exemple des plongées pour déterminer les habitats de cette espèce). Les projets de récifs artificiels pourraient bénéficier de ce type de connaissances.
- M. TIMBO fait toutefois remarquer qu'il y a quelques années, lors de la détermination de zones de nourricerie, l'IFREMER avait écarté l'avis des marins pêcheurs, avant que le CSTEP ne prenne finalement cet avis en considération. Pour Mme BARILLE, l'important est d'établir une relation de confiance.
- Pour Mme BARILLE la diminution des ressources halieutiques est étroitement liée à la diminution des aires de nourricerie, elle-même imputée à l'établissement de barrages et à la pollution des eaux. Il est donc urgent de travailler au rétablissement des zones de nourricerie et au maintien de celle-ci dans un bon état écologique.
- M. MENARD (ELV) ajoute qu'au dire de certains pêcheurs professionnels, une disparition de laminaires sur un site donné s'accompagne d'une chute des captures. Cela par exemple été observé pour la pêche des crevettes.

- Mme DERRIEN-COURTEL souligne l'importance qu'il y a de réaliser un état de référence du milieu avant de mener un projet quelconque. Une étude d'impact doit en effet pouvoir être menée en référence à un état initial.
- Mme GARCON fait remarquer à ce sujet que les extracteurs de granulats marins ont renoncé à déposer des projets dans des zones Natura 2000 car le travail qui serait nécessaire à la réalisation de l'état initial de ces zones serait beaucoup trop lourd à porter (en l'absence du document d'objectifs). M. TIMBO l'interpelle au sujet des projets de concession en cours, au large de l'estuaire de la Loire, pour l'impact que ces projets ont sur le milieu et l'espace qu'ils occupent. Mme GARCON dit concevoir qu'il puisse avoir des conflits pour l'espace mais indique que les études démontrent que l'impact des panaches turbides sur le milieu est très limité. Elle indique par ailleurs que l'activité extractive est limitée en termes d'implantation étant donné qu'elle dépend de la présence des gisements sabliers. Pour Mme DERRIEN-COURTEL il ne s'agit pas d'interdire l'une ou l'autre des activités mais de trouver les choix les plus judicieux, au regard de l'environnement et des autres activités.

Antonin HUBERT
Chargé de mission Natura 2000
COREPEM